

Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La note d'opportunité

Un moyen simple d'évaluer un projet

La Note d'Opportunité est un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage qui souhaite avoir une première approche de ce que pourrait être l'installation d'une chaufferie bois et/ou d'un réseau de chaleur et d'évaluer la potentialité de cette dernière.

Pourquoi une Note d'Opportunité ?

La Note d'Opportunité étudie la pertinence de l'énergie bois sur le projet envisagé. Elle est une première étape avant une éventuelle étude de faisabilité (effectuée par un bureau d'étude thermique) qui en confirmera l'intérêt avec des données précises. Elle permet de dimensionner le projet et de l'optimiser dans sa définition.

Le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie réalise la Note d'Opportunité.

Que comprend-t-elle ?

La Note d'Opportunité regroupe des éléments généraux sur l'énergie bois, son adaptation au site en fonction de la configuration, des éléments techniques et économiques (investissement et fonctionnement) et des éléments sur les filières d'approvisionnement en combustible bois.

Sa réalisation comprend :

- une visite sur place pour discuter du projet, définir les besoins, et recueillir les éléments nécessaires,
- un rendu oral auprès du maître d'ouvrage pour expliquer à chacun les différents éléments et répondre aux questions,
- un document écrit regroupant l'ensemble de l'analyse (et une synthèse).

Elle se base sur des ratios qui permettent d'avoir un ordre d'idée de l'investissement et des coûts de fonctionnement du projet envisagé. En ce sens, **elle ne remplace pas une étude de faisabilité.**

Le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie se tient à votre disposition pour définir avec vous le périmètre d'étude et l'échéancier de réalisation.

Pièces à réunir pour la Note

Afin de permettre au relais départemental de réaliser la note d'opportunité dans les meilleurs délais, il est nécessaire de réunir certaines pièces en amont de la 1ère rencontre :

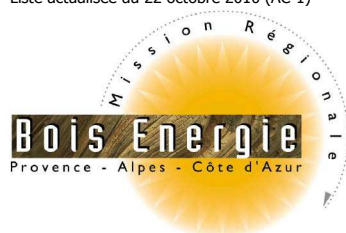
- liste des bâtiments communaux et plan cadastral,
- moyens actuels de chauffage de chaque bâtiment,
- année de construction des bâtiments et/ou année de réhabilitation,
- les consommations actuelles (litres de fioul, m³ de gaz, etc...),
- les surfaces à chauffer.

L'étape suivante : l'étude de faisabilité

Si les conclusions de la note d'opportunité montrent un intérêt pour le projet envisagé, le maître d'ouvrage peut alors faire le choix de confirmer ce sentiment en faisant réaliser une étude de faisabilité par un Bureau d'Etude Thermique spécialisé. Cette étude financée à 50 % (70% dans des conditions particulières) par l'ADEME et la Région Provence Alpes Côte d'Azur fournira des données précises permettant de prendre la décision de concrétiser ou non.

Le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie vous accompagne dans la définition globale du projet pour consulter des bureaux d'études et effectuer les demandes de financements.

Liste actualisée au 22 octobre 2010 (AC-1)



Votre contact :

